

Le **mémoire** politique du CNCD-11.11.11

En 2014, ne nous laissons pas embobiner

/ janvier 2014



face aux crises qui se multiplient, oser la solidarité

Plus de 4 000 morts aux Philippines suite au typhon Haiyan, 1 127 dans l'effondrement de l'usine Rana Plaza au Bangladesh, 366 aux abords de l'île de Lampedusa en octobre 2013, 18 000 enfants qui meurent chaque jour en silence, loin des catastrophes médiatiques, victimes de la faim, des maladies. Victimes d'un modèle de société qui dispose des ressources pour donner accès à une vie digne à chaque être humain mais privilégie l'accumulation dans les mains de quelques-uns.

Face à toutes ces tragédies, l'éclatement des crises ces dernières années aurait pu, aurait dû être l'occasion de poser les vraies questions et d'amorcer la transition écologique et sociale. Malheureusement, si des mesures ont été prises, elles n'ont pas eu l'ampleur et l'envergure nécessaires pour nous sortir de crises qui minent nos sociétés jusque dans leurs racines. Pire, beaucoup des mesures prises en Belgique et dans l'Union européenne ont miné l'un des fondements de notre société : la solidarité. Solidarité chez nous, avec les attaques multiples contre notre modèle social. Solidarité avec le Sud, via les coupes récurrentes dans l'aide au développement, qui ont vu l'aide belge baisser de plus de 400 millions d'euros entre 2010 et 2012. Solidarité avec les générations futures, puisqu'au nom de la crise économique, on retarde sans cesse des mesures ambitieuses pour désamorcer la bombe environnementale posée devant notre porte.

À l'heure où les électeurs s'apprêtent à désigner leurs représentants en Wallonie, à Bruxelles, au niveau fédéral et européen, il est plus que temps de changer de recette, d'oser inventer un autre modèle, basé sur la coopération et la justice sociale. De plus, face aux limites de notre planète, la seule solution pour assurer à chacun la réalisation de ses droits fondamentaux est justement de poser la question des inégalités. Mais si la transition passe par des mesures internationales ambitieuses, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre celles-ci pour avancer.

Ce mémorandum présente les principales revendications qu'adressent le CNCD-11.11.11 et ses 90 organisations membres à nos dirigeants pour les cinq années à venir. Autant de pistes de solutions qui permettront aux citoyens belges et européens de sortir de la crise actuelle par

le haut, en renforçant la solidarité internationale et en mettant l'ensemble des politiques en cohérence avec les objectifs de développement durable, au Nord et au Sud. Les solutions sont connues: respect des droits humains, souveraineté alimentaire, travail décent, justice climatique, justice fiscale... Les mettre en œuvre est la seule issue durable à la crise.

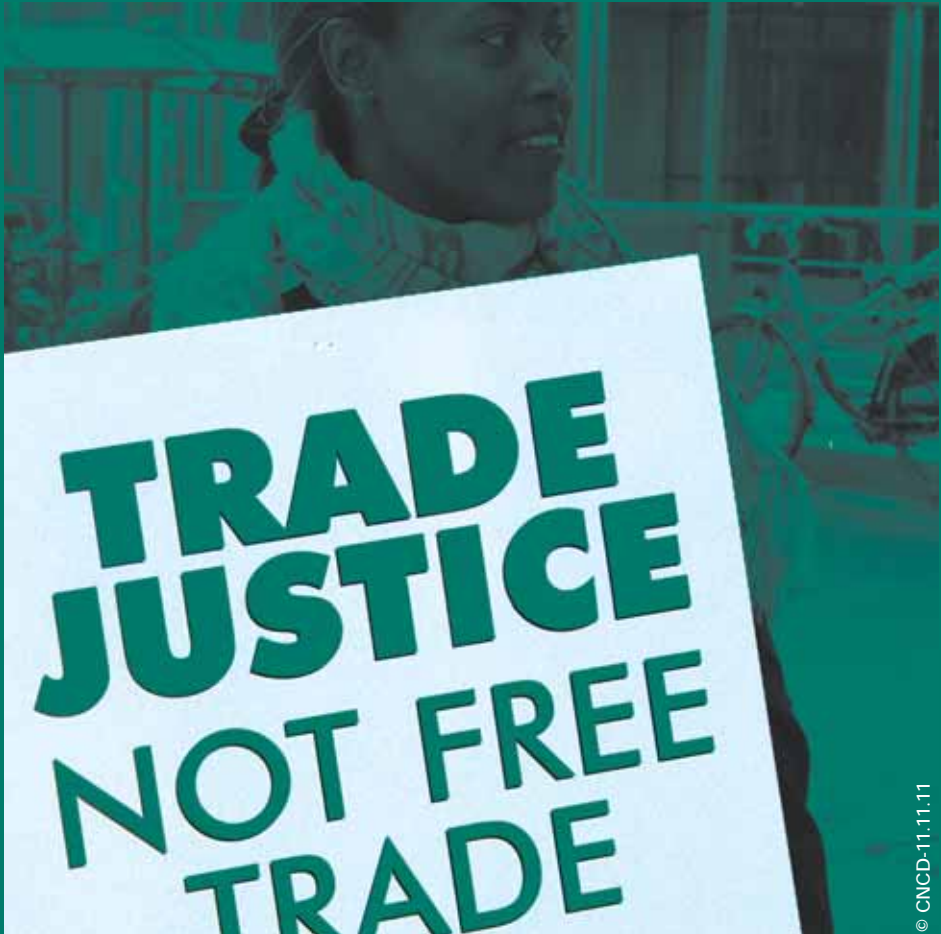
Arnaud Zacharie, secrétaire général
Nicolas Van Nuffel, responsable Plaidoyer

Décembre 2013

les 4 priorités du CNCD-11.11.11

1/ Financer le développement	04
2/ Assurer la cohérence des politiques pour le développement	11
3/ Maintenir la solidarité avec les régions prioritaires de la coopération belge	31
4/ Réformer la gouvernance européenne et mondiale	40

1/ financer le développement



a/ aide au développement

Les montants d'aide publique au développement (APD) ont fortement chuté depuis 2010, aussi bien au niveau européen qu'en Belgique, en dépit des engagements pris auparavant. Une nouvelle échéance se rapproche à grands pas : avec les autres États membres de l'Union européenne, notre pays s'est fixé l'objectif de consacrer 0,7% de son revenu national brut (RNB) annuel à l'APD à partir de 2015.

Par ailleurs, la plupart des critères d'efficacité de l'aide définis en 2005 à Paris n'ont pas été respectés par les pays donateurs. Pourtant, ces engagements ne représentent qu'une infime fraction des richesses des pays industrialisés et ne seraient pas suffisants pour garantir le financement des biens publics mondiaux et la transition écologique et sociale. C'est pourquoi il est indispensable, au-delà du respect des engagements historiques en termes d'APD, de mettre en place des mécanismes innovants afin de financer le développement.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- consacrer chaque année, dès 2015, 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement,
- mettre en œuvre leurs engagements internationaux en matière d'efficacité de l'aide, en privilégiant l'appropriation et l'alignement,
- concentrer les financements d'APD destinés au secteur privé dans les pays partenaires, en privilégiant les PME locales et en poursuivant l'objectif du travail décent,
- instaurer des mécanismes novateurs de financement du développement, additionnels aux moyens mobilisés dans le cadre de l'APD.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

QUANTITÉ DE L'AIDE

BE Mobiliser dès 2015 0,7% du revenu national brut de la Belgique pour l'APD, dans le respect des engagements européens et internationaux.

UE Respecter l'engagement de mobiliser dès 2015 0,7% du revenu national brut des États membres de l'Union européenne à l'APD.

BE – UE S'abstenir de comptabiliser dans l'APD les montants d'« aide fantôme », tels que la prise en charge des étudiants étrangers, les frais d'accueil des réfugiés ou de gestion des flux migratoires.

EFFICACITÉ DE L'AIDE

BE – UE Garantir qu'aucun montant d'aide ne soit lié à l'obligation pour les pays partenaires d'acheter des biens et des fournitures d'entreprises belges ou européennes.

BE – UE Aligner l'aide sur les priorités nationales des pays partenaires :

– en évitant de lier celle-ci à des conditionnalités macroéconomiques ou associées à la gestion des flux migratoires,

– en utilisant le plus systématiquement possible les systèmes nationaux des pays partenaires.

BE Assurer la prévisibilité des financements en adoptant une loi organique qui garantisse aux pays partenaires la disponibilité des fonds engagés.

UE Renforcer l'harmonisation de l'aide européenne :

– en définissant une répartition claire des tâches entre bailleurs en fonction des spécificités et des expertises sectorielles et géographiques,

– en s'assurant que cette répartition ne se fasse pas au détriment de certains pays ou secteurs où l'aide doit continuer à jouer un rôle important.

BE – UE Exiger que les approches différenciées de la coopération mises en place dans le cadre de l'Agenda pour le changement de l'UE soient déterminées essentiellement par des critères sociaux et environnementaux et décidées en fonction de leur contribution à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

UE Veiller à ce que le financement du 11^e Fonds européen de développement : consacre au moins 15% des budgets à l'agriculture et 20% aux secteurs sociaux de base, ne soit pas conditionné à l'adoption d'Accords de partenariat économique (APE) par les pays ACP, implique plus concrètement la participation de la société civile locale dans sa mise en œuvre.

UE Mettre un terme au blending, soit le mélange d'aide publique au développement avec des prêts publics et privés dans des fonds et opérations peu transparents et peu soucieux des principes d'efficacité et de cohérence, qui aboutit souvent à privilégier les prêts concessionnels dans les pays émergents par rapport aux dons dans les pays les plus pauvres.

INT Négocier à l'échelle mondiale un accord multilatéral en vue d'harmoniser les pratiques de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue d'en améliorer l'efficacité et la cohérence.

BE – UE – INT Faire de l'universalisation des systèmes de protection sociale l'un des piliers de tous les agendas nationaux et internationaux de développement, notamment en promouvant la mise en œuvre de la Recommandation 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale.

BE – UE Mettre en place une politique de gender-budgeting, c'est-à-dire donner les moyens de contrôler la façon dont les budgets répondent aux priorités des femmes et la façon dont les gouvernements utilisent les fonds publics pour réduire la pauvreté et promouvoir l'égalité des sexes.

SECTEUR PRIVÉ

BE – UE – INT Cadrer tout financement au secteur privé marchand par les mécanismes de l'APD afin qu'il soit mis au service des objectifs de développement.

BE – UE – INT Veiller au respect de conditions strictes pour le financement du secteur privé au moyen de l'APD :

- soutenir en priorité les petites et moyennes entreprises (PME) locales et les entreprises d'économie sociale créatrices d'emplois décents et génératrices de recettes fiscales,
- interdire le transit des fonds par les paradis fiscaux,
- garantir le respect des normes sociales et environnementales.

BE Privilégier le soutien au secteur privé des pays partenaires de la Coopération belge.

SOURCES NOVATRICES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

UE Instaurer une taxe sur les transactions financières internationales qui s'applique à l'ensemble des transactions, y compris les produits dérivés et les opérations de change.

UE Instaurer une taxe carbone, ainsi qu'une taxe sur le transport aérien et maritime.

BE – UE Faciliter les transferts financiers de migrants en réduisant les frais de transactions.

BE – UE – INT Annuler toutes les dettes odieuses et illégitimes des pays en développement et, à cette fin :

- réaliser un audit sur les créances belges envers les pays du Sud,
 - mettre en place un mécanisme international équitable et transparent de résolution des dettes souveraines des États,
 - mettre en œuvre des mesures pour entraver l'action des fonds vautours, qui multiplient des procédures judiciaires afin d'obtenir le remboursement intégral de vieilles dettes publiques achetées à vil prix.
-

b/ justice fiscale internationale

La fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale impliquent un important manque à gagner pour les pays en développement : on estime que pour un euro alloué via l'aide au développement, au moins dix euros sortent de ces pays sous la forme de flux illicites. Par ailleurs, une fiscalité injuste, trop souvent encouragée par les institutions financières internationales, explique en partie les phénomènes de pauvreté et d'inégalités sociales. La Belgique et l'Union européenne doivent donc mettre en place les réformes nécessaires pour une plus grande justice fiscale internationale.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- renforcer les législations contre toutes les formes de fraude, évasion et optimisation fiscale,
- mettre la question de la justice fiscale au cœur des politiques de développement.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE

BE – UE – INT Instaurer un « FATCA » européen et mettre en place un système mondial d'échange automatique d'information fiscale, en assurant la fin du secret bancaire et un registre public des bénéficiaires effectifs de toutes les sociétés, « trusts » et fondations.

UE Assurer la transparence et la publication pays par pays, pour tous les secteurs économiques, des activités, de la masse salariale, des profits dégagés et des impôts payés par les entreprises et les groupes.

INT Réformer l'encadrement juridique international de la fiscalité des multinationales et, à cette fin :

- interdire le déplacement artificiel des profits vers les juridictions moins taxées,
- intégrer les pays du Sud dans l'élaboration des normes juridiques internationales.

BE – UE – INT Éliminer les clauses des traités de prévention de la double imposition qui favorisent l'ingénierie fiscale au détriment des finances publiques, en particulier celles des pays du Sud.

BE Éliminer les différents mécanismes belges qui favorisent l'évasion fiscale depuis les pays tiers, tels que les intérêts notionnels, l'absence de taxation des plus-values boursières et des grosses fortunes.

FISCALITÉ ET COOPÉRATION

UE – INT Mettre fin aux conditionnalités qui favorisent une fiscalité régressive, les avantages fiscaux aux firmes transnationales et la faible taxation des revenus du capital.

BE – UE – INT Adopter des initiatives d'échange et d'assistance technique dans le domaine de la fiscalité progressive, de l'efficacité de la perception des impôts et de la gestion des dimensions internationales de la fiscalité.

2/ assurer la cohérence des politiques pour le développement



a/ mécanismes au service de la cohérence des politiques

Si le développement des pays du Sud passe par l'augmentation des flux financiers mis à son service, ces flux ne suffiront pas si l'on ne pose pas la question de l'impact de nombreuses autres politiques sur le développement : commerce, climat et environnement, agriculture, migrations, régulation financière, etc. Pour pouvoir agir dans ces champs politiques, il est indispensable de disposer de mécanismes de monitoring. C'est la raison pour laquelle l'OCDE recommande à ses membres la mise en place d'instruments de suivi de la cohérence des politiques pour le développement (CPD). Le gouvernement fédéral a fait montre de volontarisme à ce niveau, en inscrivant la cohérence des politiques dans la nouvelle loi de coopération au développement et en travaillant à la mise en place de plusieurs outils, qui devraient voir le jour dans les premiers mois de l'année 2014. La prochaine législature devrait donc permettre d'opérationnaliser ces outils, mais aussi de les compléter, notamment en mettant en place une commission parlementaire en charge de la CPD.

De plus, dans la Belgique du XXI^e siècle, une bonne part des politiques concernées par la CPD sont gérées dans les entités fédérées. C'est pourquoi il est urgent, d'une part, de prévoir des mécanismes du même type au niveau régional et, d'autre part, de renforcer la coopération institutionnelle, au travers d'une conférence interministérielle de la CPD.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- renforcer les mécanismes permettant de s'assurer de la cohérence des politiques pour le développement à tous les niveaux de pouvoir.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

RENFORCER LES MÉCANISMES DE COHÉRENCE DES POLITIQUES

RE – BE Mettre en œuvre les mécanismes institutionnels en matière de cohérence des politiques en faveur du développement, dotés de moyens suffisants pour leur permettre de jouer leur rôle, en particulier :

- une analyse intégrée étudiant entre autres l'impact des politiques sur les pays en développement, les relations de genre et le développement durable,
- une conférence interministérielle,
- une commission interdépartementale,
- un organe d'avis de la société civile,
- une commission parlementaire spécifiquement en charge de la CPD.

BE Réaliser un rapport parlementaire annuel sur la politique de la Belgique au sein des Institutions financières internationales, afin notamment d'évaluer l'impact de leurs programmes sur les pays partenaires de la coopération belge.

UE Instaurer à l'échelle européenne un dispositif institutionnel garantissant la mise en place de tests d'incidence et de mécanismes d'évaluation de la cohérence des politiques européennes en faveur du développement.

b/ commerce et investissements au service du développement

La division internationale des processus de production opérée par les firmes transnationales a entraîné une forte hausse des flux de commerce et d'investissement dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays émergents. Ces flux représentent aujourd'hui les principales sources de financement du développement. Pourtant, si les investissements opérés dans l'économie réelle, créateurs d'emplois décents et renforçant les stratégies de développement se sont révélés bénéfiques pour les pays en développement, ce n'est pas le cas des nombreuses fusions et acquisitions, de relations commerciales entre donneurs d'ordre et fournisseurs, ni de certains types d'investissements, notamment dans les secteurs extractifs. De plus, les stratégies de localisation des firmes et leurs choix de partenaires commerciaux ont incité les gouvernements à les attirer par des mesures contre-productives de dumping social et fiscal, engendrant une véritable course au moins-disant social et fiscal. Les causes et conséquences dramatiques de l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza au Bangladesh le 24 Avril 2013, hébergeant notamment des ateliers de confection fournissant des entreprises européennes, ont largement démontré cet état de fait.

C'est pourquoi il est important pour les pays en développement d'avoir les capacités de réguler ces flux d'investissement et de commerce pour privilégier ceux qui renforcent leurs objectifs de développement et éviter ceux qui viennent les contrecarrer. Il est tout aussi important de développer un cadre régulateur rendant les entreprises responsables de l'impact de leurs pratiques sur les droits humains. La mise en œuvre du nouveau cadre des «Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme» offre l'opportunité de progresser en la matière.

**NOUS APPELONS
LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :**

- garantir la traçabilité sociale et environnementale pour tout produit ou service vendu sur le marché belge ou européen,
- garantir dans tout traité de commerce ou d'investissement un traitement spécial et différencié aux pays en développement,
- imposer le respect des droits humains et des normes sociales et environnementales aux entreprises transnationales et donneuses d'ordre, à leurs filiales et filières d'approvisionnement.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

TRAÇABILITÉ ET CONTRÔLE

UE Imposer une traçabilité sociale et environnementale pour tout produit vendu sur le marché européen, via un système d'étiquetage lié à une base de données publique.

UE Instaurer comme condition de commercialisation sur le marché européen le respect de normes sociales et environnementales minimales, sur base des conventions internationales.

UE Taxer les produits ne respectant pas les conditions susmentionnées et restituer les montants collectés à des programmes internationaux de promotion des normes sociales et environnementales dans les pays en développement.

BE – UE Obliger les entreprises à rendre des comptes régulièrement sur le respect de normes sociales et environnementales en leur sein et dans leurs filières d'approvisionnement, en ce compris chez leurs fournisseurs et sous-traitants.

COMMERCE ET INVESTISSEMENTS

RE – BE – UE Garantir dans tout traité de commerce ou d'investissement la présence de normes sociales et environnementales contraignantes, liées à un mécanisme de règlement des différends.

RE – BE – UE Assurer la participation effective des syndicats, de la société civile et des parlements dans toutes les étapes de la mise en place de ces accords, sur base d'une information transparente et complète.

RE – BE – UE Refuser dans les accords bilatéraux de promotion et de protection des investissements (ABI) la présence d'une clause d'arbitrage permettant des recours directs par des investisseurs privés contre des décisions démocratiques prises par les États, notamment en matière de normes sociales et environnementales, et au contraire y intégrer systématiquement une clause de sauvegarde sociale et environnementale.

RE – BE Revoir le modèle d'ABI utilisé par la Belgique pour ses futurs accords pour l'adapter aux recommandations ci-dessus.

RE – BE – UE Réaliser avant toute négociation d'un accord de commerce ou d'investissement une étude indépendante de l'impact social et environnemental et prévoir un mécanisme de recours contre toute mesure dont l'impact négatif est démontré.

UE Soumettre tout mandat de négociation d'accord commercial à l'approbation du Parlement européen.

UE Reformuler le mandat de la Commission européenne et revoir la méthode de négociation en matière d'accords de libre-échange, notamment dans le cadre des Accords de partenariat économique et du Partenariat transatlantique, en vue d'y inclure les exigences de renforcement des normes sociales et environnementales, de souveraineté alimentaire et de préservation des marges de manœuvre politiques des États.

RESPONSABILISATION

UE Rendre contraignant le respect des principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales.

UE Rendre contraignant pour les entreprises les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et droits humains qui tiennent compte de l'impact des leurs pratiques sur les droits humains des populations concernées et notamment des travailleurs de leurs filières d'approvisionnement.

UE Assurer aux victimes et à la société civile de pays tiers, ainsi qu'à leurs mandataires, l'accès à la justice dans la juridiction de l'Union européenne de leur choix, qui soit concernée par les activités de l'entreprise internationale.

RE – BE – UE Promouvoir le respect des normes internationales sociales et environnementales dans les appels d'offres publics et identifier les critères permettant la reconnaissance par les pouvoirs publics de systèmes de contrôles efficaces.

c/ justice climatique et environnementale

La multiplication des catastrophes naturelles, comme ce fut encore le cas en novembre 2013 aux Philippines, n'est que la partie émergée de l'iceberg. Notre terre se réchauffe à grande vitesse et les conséquences du réchauffement se font d'abord sentir dans les pays du Sud : hausse du niveau des mers, multiplication des sécheresses et des inondations, perte de fertilité des sols... Mais le réchauffement planétaire n'est lui-même que l'un des nombreux aspects du problème environnemental : face aux limites que nous impose la planète, il est plus que temps de revoir en profondeur notre rapport au monde qui nous héberge.

Engager la transition écologique et sociale nécessite une transformation de nos modes de production et de consommation, de notre utilisation de l'énergie, de notre rapport à l'alimentation ou encore de nos modes de transport. Cela implique de garantir un équilibre entre les piliers économique, social et environnemental, afin de promouvoir des modèles de développement plus pauvres en carbone, moins gourmands en ressources naturelles et plus équitablement répartis.

Cela passe aussi, dans le cas particulier du climat, par des mesures ambitieuses, afin de respecter l'engagement international à maintenir le réchauffement planétaire sous le seuil des 2°C. Dans ce cadre, la solidarité avec les pays en développement, premières victimes des changements climatiques, passe d'abord et avant tout par des réductions massives de nos propres émissions de gaz à effet de serre. Mais elle implique aussi de réparer les dégâts, au travers du financement de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays du Sud, ainsi que de l'indemnisation des victimes.

**NOUS APPELONS
LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :**

- conclure un accord mondial juste, ambitieux et contraignant sur le climat en 2015,
- réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique et de l'Union européenne, en donnant la priorité aux réductions internes,
- financer l'adaptation des pays les plus vulnérables au moyen du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour les pays les moins avancés,
- transformer les modèles de production et de consommation afin qu'ils soient durables et garantissent un accès pour tous aux biens communs, dans le respect des limites planétaires.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

ACCORD À LONG TERME SUR LE CLIMAT

INT Conclure un accord mondial juste, ambitieux et contraignant lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat de 2015, entrant en vigueur le plus rapidement possible.

INT Prévoir un échéancier contraignant de réduction des émissions mondiales, pays par pays, engageant les pays industrialisés à réduire leurs émissions de 95 % d'ici 2050.

INT Créer et opérationnaliser un mécanisme institutionnel international pour la prise en charge des pertes et préjudices liés aux impacts des changements climatiques pour les pays vulnérables.

RÉDUCTIONS À COURT TERME

RE – BE – UE Réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique et de l'Union européenne, en recourant le moins possible à l'achat de droits à polluer, dans le respect des recommandations du GIEC, à savoir tendre vers 40 % d'ici 2020, par rapport à 1990.

RE – BE Harmoniser au niveau belge la méthodologie commune entre entités régionales et État fédéral pour l'estimation des émissions et l'évaluation de l'impact des mesures prises, en conformité avec les guidelines européennes et internationales et en intégrant aux données statistiques les émissions liées à la consommation (importées et exportées).

FINANCEMENT

BE – UE Mettre à disposition des pays en développement des financements publics annuels additionnels aux 0,7 % d'aide publique au développement, sur base d'un échéancier menant à l'objectif de 100 milliards de dollars annuels d'ici 2020, soit 35 milliards d'euros pour l'Union européenne.

INT Accorder la moitié des financements publics à l'adaptation des pays les plus vulnérables et abonder de façon prévisible et adéquate le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour les pays les moins avancés.

PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES

RE – BU – UE Provoquer un changement en profondeur dans les modes de production et de consommation dans les pays du Nord en promouvant :

- l'économie circulaire, qui consiste à rendre les biens industriels plus durables et aisément recyclables,
- l'économie de fonctionnalité, qui consiste à promouvoir la vente de l'usage d'un produit plutôt que le produit lui-même,
- l'économie du berceau au berceau (*from cradle to cradle*), qui consiste à promouvoir un recyclage à l'infini en considérant le déchet comme une ressource et en concevant des produits biodégradables ou entièrement réutilisables et non polluants,
- l'économie sociale et solidaire, qui base les rapports économiques sur l'égalité des personnes et les rapports de coopération entre acteurs.

RE – BE Mettre en place un cadre belge, concerté entre entités, pour la production et la consommation durables, dans la ligne des recommandations de Rio+20, avec comme cœur l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources.

INT Limiter la logique de marchandisation des ressources naturelles pour garantir un accès de tous aux biens communs (eau, terres, forêts, air, etc.).

UE Rendre effectifs les mécanismes mis en place par l'Union européenne en matière de transparence et de réglementation des industries extractives, y compris forestières, afin de s'assurer du respect des normes sociales, environnementales et fiscales pour tout produit vendu sur le territoire européen.

d/ souveraineté alimentaire et droit à l'alimentation

Selon les dernières statistiques de la FAO, le nombre de personnes souffrant de malnutrition est en baisse continue depuis le début des années 1990, passant de plus d'un milliard en 1990 à 842 millions en 2013. Cependant, cette évolution résulte bien plus d'une révision des méthodes statistiques que d'une réelle progression dans la lutte contre la faim. Bien plus fondamentalement, si l'on tient compte d'un style de vie intense, le nombre de personnes souffrant de la faim s'élève à 2,5 milliards d'êtres humains. Et ces statistiques globales en cachent d'autres : les femmes et les paysans constituent de loin la majorité des personnes en situation de malnutrition.

Les causes du problème ne se situent pourtant pas dans une production insuffisante, puisqu'on produit assez aujourd'hui pour nourrir 12 milliards de personnes. La faim est donc la conséquence de la pauvreté, des inégalités entre les hommes et les femmes et de revenus insuffisants pour les paysans et les paysannes, qui en sont les premières victimes.

Parmi les premières causes de pauvreté rurale, on trouve un modèle agro-alimentaire basé sur la compétition mondiale et le renforcement de l'agro-industrie, des règles commerciales empêchant la réalisation du droit à l'alimentation et l'affaiblissement des politiques agricoles. Enfin, la malnutrition est aussi la conséquence des politiques foncières, énergétiques et financières.

Il faut donc rapidement promouvoir la réalisation effective du droit à l'alimentation et garantir la souveraineté alimentaire au Nord comme au Sud.

**NOUS APPELONS
LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :**

- assurer la transition agro-écologique et la mise en place de politiques publiques qui garantissent des prix rémunérateurs aux producteurs et accessibles aux consommateurs,
- interdire la spéculation sur les matières premières agricoles,
- plafonner les niveaux de recours aux agrocarburants issus de cultures vivrières ainsi que ceux cultivés sur les terres arables.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION

BE – UE Mettre en œuvre les directives du Comité pour la sécurité alimentaire mondiale pour assurer que le commerce ne menace pas le droit à l'alimentation, entre autres l'instauration de mécanismes de recours pour les personnes extérieures à l'UE.

UE Modifier la Politique agricole commune pour :

- diminuer fortement le gaspillage,
- soutenir l'agriculture familiale durable,
- garantir un revenu décent aux producteurs par des mesures commerciales, de gestion de l'offre et de stocks publics,
- garantir une alimentation saine à un prix accessible aux consommateurs.

RE Soutenir, tant au Nord qu'au Sud, la transition vers les pratiques agro-écologiques et la relocalisation de la production et de la consommation alimentaires en vue de favoriser les circuits courts et de réduire la distance entre les producteurs et les consommateurs.

UE Renforcer les marchés agricoles régionaux garantissant la souveraineté alimentaire par le biais de tarifs extérieurs communs.

BE Respecter l'engagement de porter la part du budget de la coopération destinée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire à 15% en 2015.

BE – UE Renforcer l'égalité des droits des femmes et des hommes pour un accès sécurisé aux différentes ressources et aux espaces de décision dans les organisations et institutions rurales.

INTERDIRE LA SPÉCULATION SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

BE – UE Réserver l'accès aux marchés à terme aux vendeurs et acheteurs réellement actifs sur les marchés agricoles physiques.

BE – UE Imposer une transparence maximale de tous les investisseurs actifs sur ces marchés, ainsi que des limites de position, afin de réduire leur capacité à manipuler les cours et prévenir les bulles spéculatives.

BE – UE Interdire les fonds indiciels incluant des matières agricoles, qui représentent le principal instrument de spéculation alimentaire.

INTERDIRE LE RECOURS AUX AGROCARBURANTS EN CONCURRENCE AVEC L'ALIMENTATION

BE – UE Plafonner immédiatement à 5% les recours aux agrocarburants issus de cultures vivrières ainsi que ceux cultivés sur les terres arables.

BE – UE Diminuer progressivement ce plafond pour interdire tout recours aux cultures vivrières dans les carburants d'ici 2020.

BE – UE Cesser toute politique de soutien et tout incitant à ce type d'agrocarburants.

e/ migrations

Les inégalités Nord-Sud et la pauvreté persistante dans les pays en développement continuent d'appauvrir une grande partie de leurs populations, en particulier les femmes et les enfants. Ces personnes sont amenées à chercher des solutions pour s'adapter et, notamment, à migrer en quête d'une vie décente. Ces migrations ont des causes multiples, qui sont souvent liées aux conséquences des politiques prises dans nos propres pays, comme c'est le cas des politiques agricoles et commerciales qui appauvrissent les paysans du sud ou imposent des conditions de travail indignes aux ouvriers. La dégradation des conditions environnementales vient s'ajouter aux causes économiques et sociales, poussant d'autant plus d'habitants du Sud sur les routes de l'exil.

Face à cette situation, l'UE et ses États membres ferment les voies d'accès légales au territoire européen et mettent en place des mesures répressives visant à empêcher les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile d'accéder à l'Espace Schengen. Il est donc urgent de revoir notre modèle de gestion des migrations. Celle-ci doit en effet d'abord être conçue comme droit individuel et universel, auquel les États peuvent déroger lorsque cela se justifie au nom de l'intérêt collectif, et non plus comme une interdiction atténuée par quelques exceptions.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- baser l'approche des enjeux migratoires sur les droits humains et le droit au développement,
- refuser toute instrumentalisation de l'aide publique au développement à des fins de gestion sécuritaire des migrations,
- prendre systématiquement en compte dans les politiques migratoires les conséquences de la dégradation de l'environnement et des conflits sur les droits humains.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

BASER L'APPROCHE DES ENJEUX MIGRATOIRES SUR LES DROITS HUMAINS

BE – UE – INT Compléter la liberté énoncée dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui prévoit la liberté de quitter tout pays y compris le sien, avec la liberté d'entrée sur le territoire d'un autre État pour y demander une protection et/ou s'y établir.

UE Supprimer l'agence Frontex et réallouer les moyens mis à sa disposition à une politique migratoire commune respectueuse des droits humains.

BE Supprimer les centres fermés et stopper les expulsions forcées, contraires aux conventions internationales.

BE Abroger l'article 75 de la loi du 15 décembre 1980 criminalisant les personnes en séjour irrégulier.

BE Ratifier et mettre en œuvre :

– la Convention internationale 45/158 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille,

– la Convention C143 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants.

RE Élargir les cas de figure dans lesquels les étrangers bénéficient d'un accès total au marché du travail, qui seront à négocier dans le cadre régional des négociations des partenaires sociaux et notamment :

– accorder un permis de travail A ou la dispense aux travailleurs étrangers ayant travaillé au moins 8 mois durant les 24 derniers mois ou 30 mois durant les 60 derniers mois,

– accorder la dispense de permis de travail aux ressortissants d'États tiers ayant obtenu le statut de résident de longue durée dans un autre État membre.

REFUSER TOUTE INSTRUMENTALISATION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

BE – UE Retirer des budgets de l'APD les financements visant à renforcer les capacités de limitation des flux migratoires ou les campagnes destinées à la seule dissuasion des migrations.

BE – UE Cesser d'imposer des conditionnalités liées à la réadmission des ressortissants des pays tiers, en particulier et dans le cadre des accords de coopération avec les pays du sud de la Méditerranée.

PRENDRE EN COMPTE LES CONSÉQUENCES DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT, DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DES CONFLITS

BE Mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies faisant des femmes les principales actrices dans la résolution des conflits et la lutte contre les violences de genre, qui constituent une des plus importantes causes de migrations dans les zones de conflit.

BE Appliquer une politique d'asile responsable et cohérente, basée sur l'octroi systématique du statut le plus favorable et donc :

– l'examen en profondeur de la demande d'asile avant d'étudier l'éventualité d'une protection subsidiaire,

– en cas d'octroi de la protection subsidiaire, que celle-ci soit garantie le temps nécessaire pour éviter tout renvoi d'un ressortissant vers un pays où sa sécurité n'est pas garantie.

BE Élargir le champ d'application de l'accès à la protection subsidiaire en Belgique aux personnes déplacées en raison de facteurs environnementaux, en modifiant l'article 48/4 §2 de la loi du 15 décembre 1980.

f/ régulation financière internationale

La crise financière et économique mondiale, qui a débuté en 2007-2008 et dont l'économie est encore loin d'être sortie, a sérieusement porté atteinte aux objectifs de développement. L'économie de bulles spéculatives, provoquée par les politiques de libéralisation et de déréglementation financière, a favorisé la mise en place d'un environnement financier international instable et rendu les pays en développement vulnérables envers les mouvements de capitaux privés pro-cycliques.

De plus, l'impact de la crise financière sur les finances publiques des États a engendré des politiques de limitation des dépenses publiques dont l'aide au développement a été l'une des principales victimes. Il est donc urgent de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que de telles crises se reproduisent à l'avenir.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- réglementer le système bancaire,
- réguler le système financier et monétaire international.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

RÉGLER LE SYSTÈME BANCAIRE

BE – UE Scinder les banques d'affaires et de dépôt, afin d'empêcher les banques de spéculer avec l'épargne des citoyens et d'éviter que les contribuables doivent sauver les banques d'affaires en cas de faillite.

BE – UE Contraindre les banques à augmenter leur part de fonds propres en période de croissance :

- en mettant en œuvre une réglementation macro-prudentielle du crédit,
- en limitant le ratio entre le montant des prêts des banques et de leurs fonds propres,
- en faisant davantage converger la durée des emprunts et des crédits bancaires correspondants.

BE Préserver des banques publiques et les mettre au service du financement des PME, des collectivités locales et des investissements nécessaires à la transition écologique et sociale.

RÉGULER LE SYSTÈME FINANCIER INTERNATIONAL

INT Instaurer un « nouveau Bretton Woods » en vue de contrôler les mouvements de capitaux internationaux et d'enrayer la formation de bulles spéculatives, de déséquilibres financiers et de crises systémiques.

UE Réguler les acteurs du *shadow banking* comme les fonds spéculatifs (*hedge funds*) et les véhicules financiers spéciaux.

UE Imposer sur tous les marchés dérivés la présence d'une chambre de compensation, l'obligation d'un dépôt de garantie et le dépôt de l'actif sous-jacent du produit dérivé.

3/ maintenir la solidarité avec les régions prioritaires de la coopération belge



a/ Afrique centrale

La Belgique ne peut plus faire l'économie d'une mise à jour de sa politique de coopération en Afrique centrale. Au début de l'année 2013, la possibilité a été évoquée par certains décideurs politiques de revoir les conclusions de la Commission parlementaire qui, en 1997, avait étudié les circonstances de la mort de dix casques bleus au Rwanda, trois ans plus tôt. Cette révision serait extrêmement utile, mais doit s'envisager de façon plus globale, afin de renforcer le partenariat de la Belgique avec la région et de l'inscrire dans le long terme.

Au-delà de la réponse aux besoins humanitaires immenses des pays de la zone, la Belgique devrait également participer à l'émergence de véritables États de droit en Afrique centrale. Trois axes importants doivent retenir l'attention des autorités belges et européennes dans leur collaboration avec la région : la démocratisation et la bonne gouvernance, la lutte contre les causes profondes des conflits, avec une attention portée aux questions de genre, et le renforcement de l'approche régionale qui permettra de créer les conditions de la paix et du développement.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- mettre la défense de l'État de droit et de la démocratie au cœur de toutes les relations avec la région,
- s'attaquer aux causes profondes des conflits, afin de favoriser la mise en place d'une paix durable dans la région,
- favoriser une synergie entre les différents acteurs, afin de promouvoir un développement économique et social partagé.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

BE Maintenir l'Afrique centrale comme région prioritaire de la Coopération belge et contribuer à ce que la communauté internationale considère cette région comme une priorité en termes de reconstruction et de développement.

BE – UE Développer une vision stratégique à long terme de la coopération avec la région, adaptée au contexte politique de fragilité dans ces pays et basée sur la consolidation de l'État de droit et la défense des droits humains.

BE – UE Œuvrer au développement de la société civile des pays de la région en renforçant les acteurs non gouvernementaux et en favorisant l'implication des acteurs locaux dans les débats.

BE Soutenir les processus de démocratisation, en particulier les processus électoraux, aux niveaux national, provincial et local, ainsi que le rôle de la société civile dans le suivi de ces processus.

ASSURER LA PAIX ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

BE – UE Renforcer les mécanismes traditionnels et les systèmes modernes de justice et assurer la protection des défenseurs des droits humains.

BE – UE Soutenir la mise en application et le suivi des plans d'action nationaux et du plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et le développement.

BE – UE Œuvrer au sein des instances internationales pour empêcher que l'exploitation illégale des ressources naturelles ne puisse financer la guerre, par le biais d'un mécanisme de certification international.

MOBILISER LES RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT

BE Renforcer la cohérence de l'action de la Belgique vis-à-vis de la région, tous départements et niveaux de pouvoir confondus.

BE Mettre au point une note ambitieuse qui encadre, dirige et dynamise l'action belge en Afrique centrale, en dialogue avec les sociétés civiles du Nord et du Sud.

BE Maintenir la région au cœur de l'agenda politique international, en utilisant à cette fin l'expertise de la Belgique reconnue au sein de l'UE et des organisations internationales.

b/ Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ces dernières années, le pourtour méditerranéen a été secoué par l'éclatement de soulèvements en faveur de la démocratie dans plusieurs pays de la région. Ce que l'on a appelé le « Printemps arabe » a entraîné des conséquences diverses selon les contextes, ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et ses voisins.

Dans un tel contexte et alors que plusieurs conflits minent toujours la paix, en particulier au Moyen-Orient, l'UE et ses États membres doivent s'affirmer comme des partenaires politiques capables d'appuyer le renforcement de la paix et de la démocratie. Il est urgent que l'UE dépasse son rôle de bailleur de fonds passif et de chantre de la libéralisation des marchés, pour véritablement favoriser le développement de ses voisins méridionaux.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- mettre la défense de l'État de droit et de la démocratie au cœur de toutes les relations avec la région,
- mettre en place un véritable processus de dialogue et de négociations entre les autorités israéliennes et palestiniennes, avec pour objectif de parvenir à la création d'un État palestinien, viable et indépendant aux côtés de l'État israélien,
- viser le développement inclusif, la justice sociale, le respect des droits humains et le renforcement de la société civile dans la coopération avec les pays du sud de la Méditerranée.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE

UE Soutenir les processus de transition démocratique en cours dans plusieurs pays en mettant les objectifs de réformes démocratiques, de promotion et de respect des droits humains au cœur de tous les échanges et relations entre l'UE, ses États membres et les pays arabes.

BE – UE Dans le cas des pays où les mobilisations et les soulèvements pour la démocratie et la justice sociale font l'objet d'une répression de la part des régimes dictatoriaux en place :

- soutenir activement les réseaux citoyens agissant dans ce sens,
- assurer l'accès à l'aide humanitaire aux populations,
- protéger celles-ci en faisant toujours respecter la légalité internationale et en utilisant tous les moyens diplomatiques permettant de mettre fin à l'usage de la force et la prise en compte des revendications pour la démocratie et la justice sociale.

ASSURER LA PAIX ET LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

UE Accroître l'implication politique de l'UE pour la mise en place d'un véritable processus de dialogue et de négociations entre les autorités israéliennes et palestiniennes, avec pour objectif de parvenir à la création d'un État palestinien viable et indépendant aux côtés de l'État israélien.

BE – UE Garantir le respect du droit international et en particulier du droit international humanitaire dans le cadre du conflit israélo-palestinien, en refusant toute forme de reconnaissance de violations du droit international ou d'assistance au maintien de la situation issue de celles-ci et, en particulier :

- en n'accordant aucune forme de financement ou d'aide à des entités israéliennes installées ou opérant dans le Territoire palestinien occupé,
- en interdisant la commercialisation des produits issus des colonies, en raison de leurs liens intrinsèques avec un ensemble de violations graves de normes impératives du droit international,
- en s'assurant que les sociétés européennes n'entretiennent pas de relations économiques avec des entreprises ou des colonies israéliennes qui soient de nature à

contribuer au maintien de la situation illégale découlant de la politique de colonisation, – en assignant à Israël, en tant que puissance occupante, la responsabilité financière de tout dommage causé par l'utilisation illégale de la force à l'encontre des projets ou infrastructures financés par la Belgique et l'UE dans les Territoires palestiniens.

BE Procéder à la reconnaissance formelle de l'État palestinien afin de se mettre en cohérence avec le vote belge du 29 novembre 2012 à l'Assemblée générale des Nations Unies, en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine comme État observateur non-membre.

BE – UE Appliquer le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui dans le cadre du Plan de paix des Nations Unies et limiter aux frontières marocaines internationalement reconnues le rehaussement du statut du Maroc dans son partenariat avec l'UE, ce qui revient à en exclure le Sahara occidental.

DES ACCORDS EURO-MÉDITERRANÉENS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

UE Ne pas conditionner les aides prévues dans le volet économique du Partenariat euro-méditerranéen à une libéralisation des économies ou aux dispositifs sécuritaires concernant les migrations ou le terrorisme.

UE Favoriser la pleine participation, information et consultation de la société civile au nord et au sud de la Méditerranée à tous les niveaux des processus décisionnels du partenariat euro-méditerranéen.

UE Accorder à l'Égypte et à la Tunisie un moratoire sur le remboursement de leurs dettes publiques, en attendant la réalisation d'un audit permettant d'en déterminer les parts odieuses ou illégitimes.

UE Refuser l'amorce ou la poursuite de négociations de nouveaux accords de commerce et d'investissement approfondis et complets (DCFTA's) entre l'UE et les pays du pourtour méditerranéen tant que les Accords d'association, signés dans les années 1990 et 2000, pour certains avec des régimes non démocratiques renversés depuis lors, n'auront pas été évalués en termes d'impacts sur le développement durable et les droits humains, de manière participative avec la société civile et les partenaires sociaux des pays concernés, et éventuellement révisés sur base des impacts constatés.

c/ Amérique latine

Face à une évolution et une croissance relative basée sur un modèle agro-exportateur et extractiviste, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont confrontés à divers impacts négatifs (déforestation, accès à l'eau, déplacements de population, accaparement de terres, travail informel, gestion des déchets, etc.), qui affectent principalement les populations fragilisées. Ce modèle et ses impacts sociaux et environnementaux renforcent les inégalités dans une région où elles sont pourtant déjà légion.

La Belgique doit adapter et maintenir une coopération au développement avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), en ne se limitant pas, dans la définition de critères de coopération, aux indices macroéconomiques. Elle doit mettre les droits humains, d'une part, et la lutte contre la pauvreté et les inégalités, principalement dans les zones rurales, d'autre part, au centre de ses priorités, dans une perspective de développement durable.

Cette adaptation doit se faire en concertation continue avec les organisations de la société civile et sociale, tout en assurant le renforcement de celles-ci, notamment dans leur travail de plaider pour une justice fiscale et une politique de redistribution plus juste.

NOUS APPELONS LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :

- maintenir une politique européenne de coopération forte et cohérente, renforçant les États de la région dans leurs responsabilités de redistribution sociale, de garantie d'un accès universel aux services de base et à une protection sociale,

- mettre la cohérence des politiques pour le développement au cœur de toutes les relations avec la région.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

BE – UE Adapter les politiques de coopération à l'évolution des pays d'ALC en promouvant un modèle de développement durable corrigeant les conséquences négatives de la croissance des pays latino-américains.

BE – UE Orienter la coopération avec l'ALC vers l'investissement dans l'agriculture familiale et les coopératives, la transformation et la commercialisation à travers des circuits courts entre producteurs et consommateurs.

BE – UE Baser la coopération sur la valorisation des expériences et connaissances des organisations d'ALC, tant vers les pays du Nord que du Sud et renforcer les coopérations Sud-Sud et triangulaire.

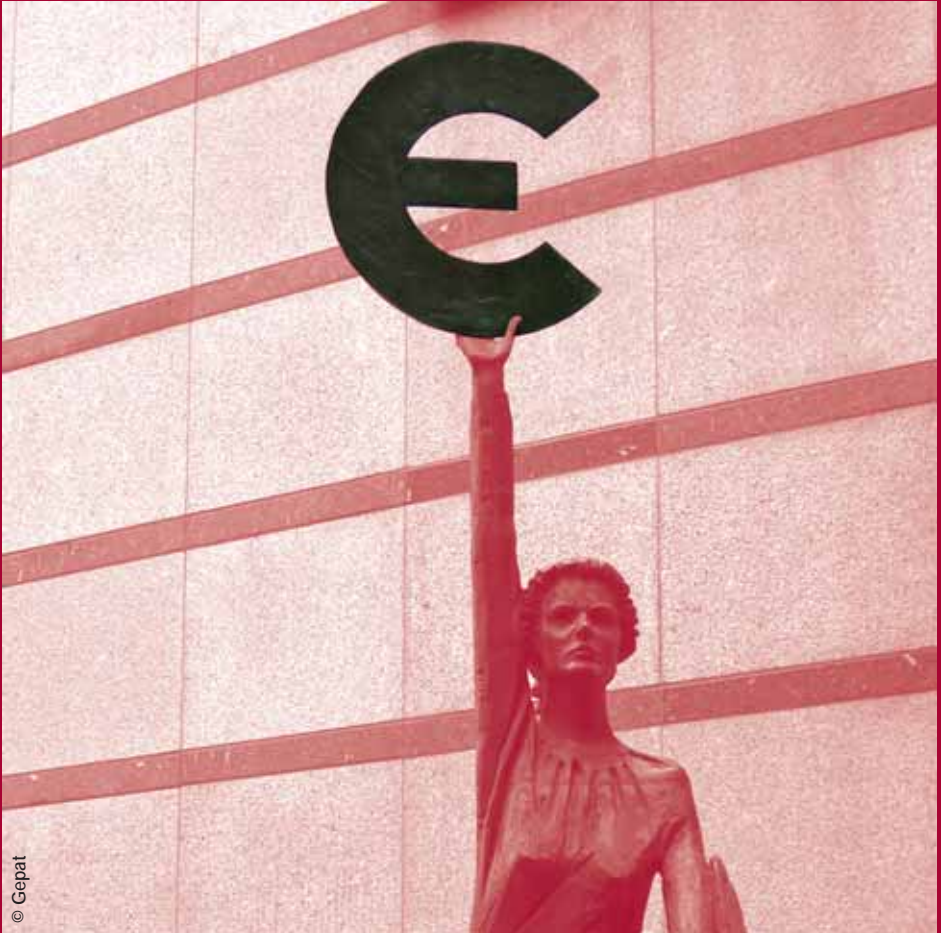
COHÉRENCE DES POLITIQUES

BE – UE Réaffirmer, dans les dialogues politiques et les relations de coopération avec les pays ALC, la primauté du respect des droits humains, afin de mettre un terme aux répressions des protestations sociales.

RE – BE – UE Ne ratifier aucun accord commercial entre l'UE et les pays d'ALC tant que ces accords ne respectent pas des conditions minimales de respect des droits humains, du travail décent et du développement durable.

BE – UE Renforcer les mécanismes de transparence des investissements dans le secteur des ressources naturelles, obliger les investisseurs à formaliser les contrats des travailleurs informels et respecter les droits des populations indigènes au consentement libre et préalablement informé.

4/ réformer la gouvernance européenne et mondiale



La mise en place d'une véritable transition écologique et sociale ne pourra se faire sans une réforme des mécanismes de gouvernance européens et internationaux.

En effet, les déséquilibres structurels causés par l'inaboutissement du projet européen renforcent la course vers le bas non seulement au niveau interne, mais aussi dans les pratiques de l'UE au niveau international. Les politiques commerciales, financières, climatiques de l'Europe sont en effet le produit d'un système peu transparent et démocratique, qui permet aux intérêts de quelques-uns de prévaloir sur le bien commun.

Le dialogue, la transparence et la coopération internationale sont pourtant incontournables pour relever les défis posés par les crises globales : financière, économique, environnementale, sociale, politique. Le nouveau cadre pour le développement international, qui se dessine pour l'après-2015 devra impérativement impliquer chaque pays et parties prenantes, et particulièrement les sociétés civiles, afin que les responsabilités, les contributions, ainsi que les voies de recours pour chaque individu soient établies de façon claire.

**NOUS APPELONS
LA BELGIQUE ET L'UNION EUROPÉENNE À :**

- promouvoir une réforme de l'architecture institutionnelle européenne,
- garantir une gouvernance mondiale au service de la transition écologique et sociale.

CE QUI SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

PROMOUVOIR UNE RÉFORME DE L'ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE EUROPÉENNE

UE Instaurer un véritable système démocratique parlementaire européen fondé sur :

- des élections entre partis européens,
- une composition de la Commission sur base d'une majorité parlementaire,
- un passage à la codécision et à la majorité qualifiée pour toutes les décisions,
- un budget européen financé par une fiscalité propre.

UE Adopter un Traité social européen basé sur des critères de convergence sociaux et l'instauration d'un impôt européen sur les sociétés, afin de mettre un terme au dumping social et fiscal intra-européen.

UE Mettre en place :

- une union bancaire, incluant une supervision bancaire, un mécanisme de garantie des dépôts et un système de résolution des faillites bancaires intégré à l'échelle européenne,
- une union budgétaire, incluant l'intronisation d'euro-obligations et de mécanismes de solidarité budgétaire.

UE Instaurer des règles limitant le phénomène de passage d'une fonction dans le secteur privé marchand à une haute fonction dans les institutions européennes ou inversement, en introduisant notamment :

- une interdiction d'au moins deux ans pour le personnel décisionnel de l'UE de devenir lobbyiste ou d'occuper une autre fonction importante dans le secteur privé marchand,
- de nouvelles règles encadrant les lobbyistes qui rejoignent le personnel des institutions européennes.

GARANTIR UNE GOUVERNANCE MONDIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

BE – INT Mettre en place une réforme de l'ONU, incluant :

- une démocratisation du Conseil de sécurité (fin du droit de veto et élargissement aux pays en développement),
- la création d'un Conseil de sécurité du développement durable (économique, social et environnemental), dont les responsabilités seraient l'établissement d'une hiérarchie des normes internationales et la coordination de l'ensemble des autres organisations internationales.

BE – INT Promouvoir une réforme du FMI, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, incluant leur démocratisation (fin de la logique censitaire) et la fin des conditionnalités macroéconomiques dont l'impact social implique une violation des droits humains fondamentaux.

BE – INT Créer une gouvernance internationale plus démocratique et légitime de la question fiscale, en brisant le monopole en la matière de l'OCDE et du G20, dont sont marginalisés aujourd'hui la plupart des pays du Sud.

BE – INT Réformer et démocratiser les organes de régulation financière internationale, au bénéfice d'un système qui favorise le développement de systèmes bancaires et financiers stables, régulés et équilibrés, au service du développement de l'économie réelle plutôt que des intérêts de l'industrie financière elle-même.

Avec le soutien de
**LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT**



Cette publication est réalisée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de ce support tombe sous la responsabilité du CNCB-11.11.11 et ne peut en aucun cas être considéré comme l'expression du point de vue de l'Union européenne. Pour plus d'information sur l'Union européenne, voir <http://ec.europa.eu>

Le Centre national de coopération au développement (CNCB-11.11.11) est la coupole de plus de 90 ONG belges de développement et un réseau de plusieurs milliers de volontaires. Son but est d'éradiquer la pauvreté dans le monde :

- En interpellant les décideurs politiques pour qu'ils prennent des décisions en faveur du droit au développement et pour un monde plus juste.
- En organisant une campagne de sensibilisation du public belge sur les causes structurelles de la pauvreté.
- En organisant chaque année l'Opération 11.11.11 en vue de financer des projets de développement dans le Sud.

CNCB-11.11.11
9 quai du Commerce
1000 Bruxelles
T. 02 250 12 30
cncd@cncd.be / www.cncd.be

CNCB **11.11.11**
UN COMBAT DE PLEINS DROITS